

Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, 28th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (Règlement 81-106), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables

ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de placement d'offrir des revenus d'intérêts réguliers et de légers gains en capital. Il investit principalement dans :

- des obligations et des bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales du Canada ou leurs organismes;
- des instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, soit des billets de trésorerie, des acceptations bancaires, des titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et des certificats de placement garanti.

Les titres ayant une durée à l'échéance d'un an ou moins doivent généralement avoir une notation de R1 (faible) ou supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres

dont la durée à l'échéance est de plus d'un an doivent avoir une notation de BBB (faible) ou supérieure de DBRS ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le terme à court moyen des placements du Fonds varie en fonction des conditions du marché. Le conseiller en valeurs rajuste le terme à court moyen pour tenter d'optimiser le rendement, tout en réduisant au minimum le risque de taux d'intérêt. Le conseiller en valeurs utilise les taux d'intérêt et analyse les courbes de rendement pour choisir les placements et gérer le terme à court moyen du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (la « période »), le rendement des parts de série M du Fonds s'est établi à 7,3 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance de l'indice de référence, qui ne comporte ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série M, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Pour la même période, le rendement de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 8,7 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif du Fonds peut être très différent de celui de cet indice.

Pour la même période, l'indice de référence mixte du Fonds, composé à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE Canada et à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE Canada, a affiché un rendement de 7,3 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les secteurs ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, se révèle plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

Le marché des obligations canadien, représenté par l'indice des obligations universelles FTSE Canada, a gagné 8,7 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le rendement des obligations du Canada à 10 ans, qui était de 1,62 % en début de période, a baissé à 0,49 % en mai, après l'adoption de mesures

extraordinaires par la Banque du Canada (BdC) pour répondre aux craintes grandissantes suscitées par la COVID-19. La BdC a abaissé son taux directeur à trois reprises en mars et annoncé un plan de soutien visant à acheter des obligations de sociétés afin de stabiliser les marchés obligataires en difficulté et d'en améliorer la liquidité. Compte tenu du maintien du confinement occasionné par la COVID-19, le programme a été modifié par la suite pour inclure l'achat d'obligations provinciales et d'obligations à rendement réel. Tiff Macklem est devenu gouverneur de la BdC le 3 juin 2020.

Le Fonds a enregistré une performance semblable à celle de son indice de référence mixte. La répartition sectorielle dans les obligations provinciales a contribué au rendement, les écarts de taux de ces dernières s'étant resserrés. La durée a légèrement nuí au rendement et le positionnement sur la courbe des taux a eu une incidence négligeable.

La valeur liquidative du Fonds a diminué, passant de 2 301,7 M\$ au 31 décembre 2019 à 1 846,5 M\$ au 31 décembre 2020. Cette variation s'explique par des distributions en espèces de 2,4 M\$, par des gains sur les placements de 159,0 M\$ et par des rachats nets de 611,8 M\$. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

COVID-19

La propagation du virus de la COVID-19 a commencé à la fin de 2019 et a conduit, en mars 2020, à un arrêt brutal de toute activité jugée non essentielle à l'échelle mondiale. Beaucoup d'entreprises et d'écoles ont été fermées, de même que des frontières, en raison des restrictions de déplacement mises en place dans le monde entier. Ces fermetures ont eu des répercussions importantes sur les revenus des entreprises et des consommateurs, ce qui a suscité une hausse de la volatilité sur les marchés financiers. À la fin mars, toutefois, un revirement significatif s'est amorcé sur les marchés, l'ampleur des mesures prises par les autorités pour soutenir le système financier ayant encouragé les investisseurs. En effet, des milliers de milliards de dollars ont été débloqués pour offrir des programmes d'allocation de revenus, des reports des paiements de l'impôt et des garanties de prêts. Le rebond des marchés s'est poursuivi en 2020, avec de fortes hausses pour beaucoup. Cependant, la reprise n'a pas été

générale, des secteurs comme le voyage, l'énergie et l'immobilier sont demeurés à la traîne. La coopération multilatérale pour le développement d'un vaccin a continué au cours du deuxième semestre; les sociétés Pfizer et Moderna ont toutes deux produit leur vaccin et commencé à le distribuer en un temps record. Les campagnes de vaccination se poursuivaient dans le monde à la fin de 2020, soutenant encore les marchés. Pour l'instant, nous continuons de surveiller la situation ainsi que ses conséquences sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (Règlement 81-107), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (CEI) dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Stephen J. Griggs (président), Steve Donald, Simon Hitzig, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;

- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que certains totaux paraissent faussés, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹

Pour la période close le	Actif net à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités :					Distributions :					Actif net à la clôture de la période¹
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions³	
Série I												
31 déc. 2020	10,35	0,29	(0,00)	0,43	0,05	0,77	(0,25)	-	(0,18)	-	(0,43)	10,68
31 déc. 2019	10,27	0,23	(0,00)	0,03	0,04	0,30	(0,24)	-	-	-	(0,24)	10,35
31 déc. 2018	10,26	0,19	(0,00)	(0,07)	0,32	0,44	(0,24)	-	-	-	(0,24)	10,27
31 déc. 2017	10,45	0,22	(0,00)	(0,12)	(0,06)	0,04	(0,25)	-	-	-	(0,25)	10,26
31 déc. 2016	10,62	0,25	(0,00)	0,06	(0,23)	0,08	(0,26)	-	-	-	(0,26)	10,45
Série K												
31 déc. 2020	9,67	0,27	(0,01)	0,40	0,00	0,66	(0,23)	-	(0,16)	-	(0,39)	9,98
31 déc. 2019	9,59	0,21	(0,01)	0,01	0,00	0,21	(0,21)	-	-	-	(0,21)	9,67
31 déc. 2018	9,57	0,17	(0,01)	(0,12)	0,22	0,26	(0,21)	-	-	-	(0,21)	9,59
31 déc. 2017	9,76	0,21	(0,01)	(0,11)	(0,11)	(0,02)	(0,22)	-	-	-	(0,22)	9,57
31 déc. 2016*	10,00	0,32	(0,01)	0,08	(0,54)	(0,15)	(0,11)	-	-	-	(0,11)	9,76

* Les parts de série K ont été lancées le 12 juillet.

Série M

31 déc. 2020	10,36	0,30	(0,01)	0,44	0,10	0,83	(0,24)	-	(0,18)	-	(0,42)	10,68
31 déc. 2019	10,27	0,23	(0,01)	0,02	0,01	0,25	(0,23)	-	-	-	(0,23)	10,36
31 déc. 2018	10,27	0,18	(0,01)	(0,15)	0,19	0,21	(0,23)	-	-	-	(0,23)	10,27
31 déc. 2017	10,45	0,22	(0,01)	(0,12)	(0,02)	0,07	(0,24)	-	-	-	(0,24)	10,27
31 déc. 2016	10,63	0,24	(0,00)	0,06	(0,22)	0,08	(0,25)	-	-	-	(0,25)	10,45

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

² L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Au	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) ¹	Nombre de parts en circulation ¹	Ratio des frais de gestion (RFG) (%) ²	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	Valeur liquidative par part (\$) ¹
Série I							
31 déc. 2020	897 238	83 998 364	0,02	0,02	–	242,19	10,68
31 déc. 2019	1 030 409	99 510 851	0,02	0,02	–	149,41	10,35
31 déc. 2018	860 033	83 740 190	0,02	0,02	–	186,28	10,27
31 déc. 2017	395 447	38 524 699	0,02	0,02	0,00	135,60	10,26
31 déc. 2016	454 425	43 490 867	0,02	0,02	0,00	131,24	10,45
Série K							
31 déc. 2020	129 728	13 003 267	0,12	0,12	–	242,19	9,98
31 déc. 2019	122 735	12 691 413	0,12	0,12	–	149,41	9,67
31 déc. 2018	52 088	5 430 201	0,12	0,12	–	186,28	9,59
31 déc. 2017	42 422	4 433 930	0,12	0,12	0,00	135,60	9,57
31 déc. 2016	11 900	1 219 352	0,12	0,12	0,00	131,24	9,76
Série M							
31 déc. 2020	819 524	76 722 525	0,10	0,10	–	242,19	10,68
31 déc. 2019	1 148 526	110 913 146	0,10	0,10	–	149,41	10,36
31 déc. 2018	316 331	30 798 229	0,10	0,13	–	186,28	10,27
31 déc. 2017	383 017	37 306 004	0,10	0,13	0,00	135,60	10,27
31 déc. 2016	817 131	78 201 350	0,10	0,10	0,00	131,24	10,45

¹ Données à la date de clôture des périodes indiquées.

² Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

³ Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autret (%)
Série I*	–	–	–
Série K*	–	–	–
Série M	0,07	–	100,0

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

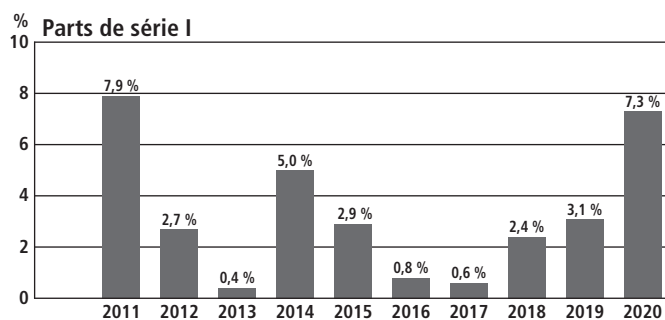
Rendement passé

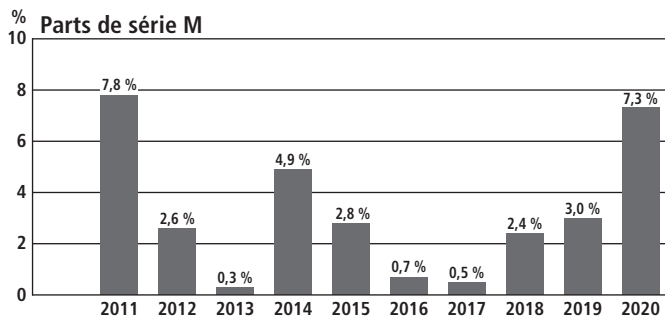
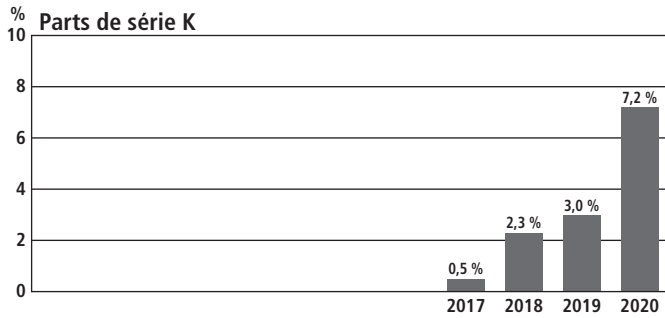
Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série.

Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice pour cette série.





Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

		Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
Série I	%	7,3	4,3	2,8	3,3	–
Indice de référence mixte*	%	7,3	4,3	2,7	3,4	–
Indice des obligations universelles FTSE Canada	%	8,7	5,6	4,2	4,5	–
Série K	%	7,2	4,2	–	–	2,6
Indice de référence mixte*	%	7,3	4,3	–	–	2,4
Indice des obligations universelles FTSE Canada	%	8,7	5,6	–	–	3,6
Série M	%	7,3	4,2	2,8	3,2	–
Indice de référence mixte*	%	7,3	4,3	2,7	3,4	–
Indice des obligations universelles FTSE Canada	%	8,7	5,6	4,2	4,5	–

* L'indice de référence mixte est constitué à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE Canada et à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE Canada.

Description des indices

Indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE Canada – Cet indice est une mesure générale des obligations de catégorie investissement émises par le gouvernement du Canada dont le terme à courir est de plus de cinq ans et d'au plus dix ans.

Indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE Canada – Cet indice est une mesure générale des obligations de catégorie investissement émises par le gouvernement du Canada, y compris les sociétés d'État, dont le terme à courir est de plus d'un an et d'au plus cinq ans.

Indice des obligations universelles FTSE Canada – Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière est composé d'obligations de sociétés et d'État à taux fixe de catégorie investissement, émises au Canada, libellées en dollars canadiens et dont le terme à courir est d'au moins un an.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats » du présent rapport.

Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative ¹
Obligations provinciales	45,5
Obligations fédérales	43,8
Obligations de sociétés	6,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,6
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,3

Principaux titres

Émetteur*	% de la valeur liquidative ¹
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} avr. 2024	18,4
Province d'Ontario, 2,05 %, 2 juin 2030	8,7
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,90 %, 15 sept. 2026	8,1
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15 déc. 2025	8,1
Province d'Ontario, 2,90 %, 2 juin 2028	7,1
Province d'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	7,0
Province d'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2027	6,9
Province d'Ontario, 2,40 %, 2 juin 2026	5,9
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15 juin 2023	5,7
Hydro-Québec, obligations à coupons détachés, 0,00 %, 15 févr. 2024	4,2
Province d'Ontario, 2,70 %, 2 juin 2029	3,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,6
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15 juin 2030	2,9
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30 sept. 2029	2,6
Province de Québec, 4,25 %, 1 ^{er} déc. 2021	2,2
Province de Québec, 3,00 %, 1 ^{er} sept. 2023	1,5
Province du Manitoba, 2,55 %, 2 juin 2026	1,5
Province d'Ontario, 2,60 %, 8 sept. 2023	1,1
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} juin 2028	0,6

¹ Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

* La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements du Fonds soient présentés; toutefois, le Fonds détient actuellement moins de 25 placements.

